

La lettre de l'assistance technique eau

Le Département vous informe
N°67 MAI 2024

Les missions de soutien et d'accompagnement des collectivités territoriales sont regroupées au sein de la Direction Accompagnement des Territoires (DAT) pour être à votre écoute et venir en appui sur vos projets



Les épisodes d'intempéries et d'inondations récurrents ne doivent pas nous faire oublier la question de la raréfaction, année après année, de l'eau. La chercheuse Florence Habets, hydro climatologue au CNRS, l'a d'ailleurs rappelé en fin d'année lors de sa conférence organisée par le Département, au moment où les Agences de l'eau présentaient leur nouveau plan d'adaptation au changement climatique, avec un diagnostic, des enjeux, et des pistes de solutions.

A l'instar de toutes les collectivités, le Département de Saône-et-Loire travaille ardemment sur la question de l'eau. C'est dans cet esprit qu'un groupe de travail a été créé au sein de notre assemblée afin de faire évoluer le plan eau, dont les objectifs sont de maintenir et renforcer la capacité collective à préserver l'eau.

La recherche de nouvelles ressources et l'interconnexion des réseaux sont les deux problématiques majeures qui nécessitent l'action coordonnée de multiples acteurs dans un contexte où le changement climatique complexifie la bonne gestion de l'eau qui ne se renouvelle plus autant que souhaitée.

En 2024, le Département poursuit son action dans le domaine de l'eau, principalement :

- en maintenant les aides aux particuliers pour favoriser les économies d'eau
- en poursuivant l'assistance technique auprès des collectivités
- en suivant l'évolution de la ressource et des usages
- en prévoyant de nouvelles études (ressources en eau, mise à jour du schéma des interconnexions etc.)
- en finançant à hauteur de 3 M€ chaque année les projets « eau » des collectivités présentés dans le cadre de l'appel à projets « Territoires ».

Nous ne manquerons pas de vous informer, dans cette newsletter, des dispositifs nouveaux du plan eau.

André ACCARY
président du Département de Saône-et-Loire



Épaulement naturel à Allierfontaine

RESSOURCE EN EAU ET CLIMAT

Plan d'adaptation au changement climatique

Le comité de bassin Rhône-Méditerranée a adopté le 8 décembre son nouveau plan de bassin d'adaptation au changement climatique 2024-2030.

Face à l'accélération du changement climatique, ce plan propose 6 principes stratégiques pour l'adaptation des territoires.

5 enjeux sont identifiés, sur lesquels agir en priorité pour réduire la sensibilité des territoires dans le domaine de l'eau.

Un panier de solutions par enjeu permet de passer à l'action.

Le plan est accompagné de cartes de vulnérabilité au changement climatique déclinées pour chacun des 192 territoires du bassin Rhône-Méditerranée.

Enfin, le Comité de bassin a fixé 30 défis à relever collectivement d'ici 2030. Il y a urgence !

Retrouvez le plan d'adaptation sur le site de [l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse](#).



Le Comité de bassin Loire-Bretagne a également adopté une révision de son plan d'adaptation le 13 décembre 2023.

Cette nouvelle version définit une trajectoire de sobriété du bassin, basée sur 7 principes directeurs.

Cette trajectoire est en adéquation avec les objectifs du plan national sur l'eau qui vise une baisse de 10% des prélèvements en 2030.

La nouvelle version du plan d'adaptation intègre aussi les apports du SDAGE 2022-2027.

Sur la base d'un état des lieux, il trace des perspectives pour la construction d'une nouvelle stratégie d'adaptation et d'atténuation du dérèglement climatique.

L'agence mobilise actuellement les acteurs du bassin à travers des ateliers pour la co-construction de cette stratégie. Retrouvez le plan d'adaptation sur le site de [l'Agence de l'eau Loire-Bretagne](#).

Conférence de Florence HABETS

Le 14 décembre 2023, le Département a organisé une conférence sur le thème « Eau et Climat ». Destinée aux acteurs de l'eau, elle était présidée par Mme Catherine AMIOT, Vice-Présidente du Département chargée de la transition écologique, du plan environnement, des mobilités douces et des forêts, accompagnée de M. Jean-Claude BECOUSSE, Conseiller départemental délégué à l'eau et à la prévention des risques auprès de la Vice-Présidente. La conférencière était Mme Florence HABETS, hydro climatologue, directrice de recherche au Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et professeure attachée à l'École normale supérieure. Mme HABETS a dressé un constat du changement climatique en termes simples, ainsi que de son impact sur les ressources en eau. Dans un second temps, les problématiques plus locales ont été abordées, ainsi que les pistes à suivre pour s'adapter à la raréfaction de la ressource et aux pluies plus intenses, tout en prenant garde au risque de mal-adaptation.

L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse, présente également à la tribune, a apporté des compléments utiles lors de la séance de questions-réponses qui a suivi.



Vous pouvez voir ou revoir cette conférence sur la [chaîne YouTube du Département](#).



ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Crue de décembre 2023 au Pont du Roi

Le barrage du Pont du Roi est un ouvrage du Département qui crée une retenue d'eau de 4 Millions de m3. Celle-ci sert d'eau brute au Syndicat mixte de l'eau Morvan Autunois Couchois (SMEMAC) pour produire de l'eau potable pour une bonne partie des habitants de l'Autunois.

Ce barrage est géré par le Département dans l'objectif de maximiser le volume d'eau disponible pour l'eau potable.

Il sert accessoirement à écrêter les crues de la Drée, même si ce n'est pas son utilisation première.

L'ouvrage est un barrage de type voute, à déversoir. Ainsi, lorsqu'il est rempli, le trop-plein se déverse par le dessus, créant un rideau d'eau de 20 mètres de haut. Il se déverse alors plusieurs mètres cube par seconde en aval.

Ces déversements ont lieu régulièrement en hiver, et donnent toujours lieu à des images impressionnantes comme ce fut le cas lors de la crue de décembre 2023.



Lettre de mission - métabolites

Fin novembre 2023, le Gouvernement a adressé une lettre de mission à l'Inspection générale des affaires sociales et à l'Inspection générale de l'environnement et du développement durables. Il leur est demandé une évaluation de la gestion nationale des non-conformités de substances phytosanitaires et de leurs métabolites dans l'eau potable. Sur la base du bilan qui sera dressé, la mission devra formuler des recommandations pour améliorer et simplifier la procédure de gestion des non-conformités. La mission comporte aussi un volet prospectif quant aux composés émergents susceptibles de présenter des risques à court ou moyen terme pour la qualité de l'eau potable dans certaines parties du territoire.

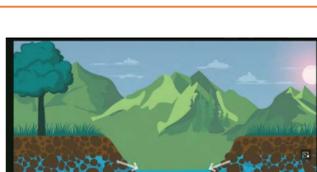
Rapport et recommandations attendus pour fin avril 2024.

Vous pouvez télécharger la lettre de mission [ici](#).

4 minutes pour comprendre la ressource en eau souterraine

Une petite vidéo de vulgarisation a été réalisée par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse. Elle dévoile les liens entre les eaux souterraines et les rivières, et explique comment les deux sont intimement liées.

Les menaces qui pèsent sur elles sont présentées : pollution ou surexploitation. Enfin, les actions possibles pour les préserver, dans le contexte du changement climatique, sont présentées. Ces ressources sont précieuses, il faut agir.



Découvrez et partagez cette vidéo, disponible sur la [chaîne YouTube de l'Agence de l'eau](#).

Déclaration des forages domestiques

C'est une obligation trop méconnue, les particuliers doivent déclarer leurs forages et puits en mairie, qu'il s'agisse d'une création ou bien d'une installation existante.

Cette obligation est liée à la nécessité de mieux connaître les risques de pollution des nappes souterraines, car les puits sont des points d'accès directs à cette eau souterraine. Il s'agit aussi de comptabiliser au mieux les volumes qui doivent être assujettis à la redevance assainissement.

Une fois l'ouvrage déclaré en mairie, la commune doit à son tour le déclarer dans une base nationale de déclaration en ligne des forages domestiques.

A compter de février 2024, ce service en ligne évolue et un [nouveau portail](#) est mis en place. Il regroupe désormais différents types de déclarations, dont celles pour les forages domestiques.

Vous êtes donc invité à l'utiliser lors des prochaines déclarations.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Nouvelle version du site Mesures des rejets

Les collectivités qui déposent des données d'autosurveillance sur le site de l'Agence Rhône Méditerranée Corse connaissent le portail « Mesures des rejets » prévu à cet effet.

Depuis mi-janvier, la procédure de dépôt a changé. Il convient maintenant de déposer les données d'autosurveillance (fichiers SANDRE) uniquement sur le portail national VERSEAU.

Une nouvelle version du portail Mesures des rejets a en effet été déployée, dans laquelle les données déposées dans VERSEAU seront automatiquement transférées. Ce site de l'Agence de l'eau permet toujours l'export des fichiers SANDRE, et conserve d'autres fonctions antérieures.



Formation Assainissement pour les préposés

Le 30 novembre 2023, l'équipe assainissement de la Direction accompagnement des territoires (DAT) du Département, a organisé une journée de formation à l'attention des agents des collectivités exploitant une station d'épuration de type boues activées.

Les techniciens de l'équipe de la DAT sont amenés à accompagner les exploitants dans le cadre de leurs missions d'assistance technique. Ils ont préparé la formation et assuré son animation au cours de la journée.

Après une matinée en salle composée de plusieurs interventions thématiques assez denses, des ateliers ont eu lieu l'après-midi sur le site de la station d'épuration de Givry.

Une trentaine d'agents a participé, pour le compte de 11 collectivités. Ils ont pu développer leurs connaissances et échanger entre eux pour améliorer leurs pratiques.

Cette formation a reçu le soutien précieux de la commune de Granges, qui a accueilli le groupe et prêté sa salle pour la matinée, et du Grand Chalons qui a permis au groupe d'accéder à la station de Givry pour les cas pratiques de l'après-midi.



Une nouvelle station en construction

La commune de Messey-sur-Grosne a lancé la construction d'une nouvelle station d'épuration, de type filtre planté de roseaux à deux étages. D'une capacité de 660 EH, elle est destinée à remplacer l'actuel lagunage naturel, devenu trop petit. Estimée à 660 000 € HT, c'est un gros investissement pour la commune après les travaux déjà réalisés les années précédentes pour améliorer le fonctionnement du réseau de collecte.

Chacun des deux étages de ce filtre planté de roseaux (d'une surface totale d'environ 1500 m²) sera alimenté par un poste de relevage équipé d'un trop-plein. En cas de fonctionnement à titre exceptionnel de ces trop-pleins, les eaux seront dirigées dans un bassin de l'actuel lagunage. Ceci permettra une préservation du milieu naturel (La Goutteuse).

Après curage, l'autre bassin de lagunage sera transformé en Zone de Rejet Végétalisée.

La mise en service devrait intervenir au printemps. L'assistance technique du Département a accompagné la commune dans les phases d'études, et participera à la formation du préposé pour l'exploitation de cette nouvelle installation.



Pour plus d'informations sur l'eau :

- le site du [Département de Saône-et-Loire](#)
- le site des [services de l'État en Saône-et-Loire](#)

La Département souhaite que cette lettre de proximité sur l'eau vous tienne informé et vous dirige vers des liens utiles à vos missions. Pour nous faire part de vos observations ou vous désabonner, merci de nous adresser un courriel à dat@saoneetloire71.fr

Département de Saône-et-Loire - Direction accompagnement des territoires
Espace Duhesme - 18, rue de Flacé - CS70126 - 71026 Mâcon Cedex 9 - dat@saoneetloire71.fr

